

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 04 AOÛT 2020**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue mardi le quatrième jour du mois d'août en l'an deux mille vingt, au lieu habituel des séances dudit conseil, à 19 : 00 heures.

Présents : **LE MAIRE SUPPLÉANT:**  
Monsieur Jean-Pierre Ducruc

**LES CONSEILLERS (ÈRES) :**  
Gesà Wehmeyer-Laplante  
Michel Routhier  
Jean Lecours  
Guy Boucher  
Carmen Demers

Absent : Monsieur Jacques Gauthier, Maire

Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe :  
Madame Christiane Couture

Présence de 10 citoyens.

- 1) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2) Procès-verbal - Séance ordinaire du 07 juillet 2020
- 3) Municipalité de Sainte-Croix
  - Comptes à payer
  - Renouvellement de la convention collective des cadres
  - Liste des arrérages de taxes au 04 août 2020 (art. 1022 et 1023 C.M.)
  - Servitude émissaire pluvial rue Hamel – Monsieur Claude Boucher
- 4) Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.
  - Comptes à payer
- 5) Service des incendies de Sainte-Croix
  - Agrandissement de la caserne
  - Décompte progressif n° 1 (JC7 Signature)
- 6) Service de premiers répondants de Sainte-Croix
  - Démission de M. Jacques Lemay
  - Démission de Mme Hélène Demers
  - Nomination de M. Marin Lafleur pour agir à titre de directeur
- 7) Voirie
  - Règlement d'emprunt n° 635-2020 concernant la stabilisation du talus et de la réfection de l'émissaire pluvial, complémentaires aux travaux de réfection de la rue Hamel
    - Adoption
  - Ponceau 3<sup>e</sup> rang Est
    - Décompte progressif n° 1 (Armtec)
  - Réfection rang Saint-Eustache
    - Honoraires professionnels n° 1 (Laboratoires d'Expertises de Québec ltée)
    - Décompte progressif n° 3 final (Les Excavations Ste-Croix inc.)
  - Réfection rue Hamel
    - Honoraires professionnels n° 4 (Groupe Conseil CHG inc.)
  - Réfection rue Lauzé
    - Honoraires professionnels n° 5 (SNC-Lavalin inc.)
  - Gestion des cours d'eau
    - Demande d'intervention pour l'entretien de la branche n° 26 (Ruisseau du Petit-Saut)

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 AOÛT 2020

### 8) Hygiène du milieu

Émissaire rue Hamel

- Honoraires professionnels n° 5 (Groupe Conseil CHG inc.)

### 9) Aménagement/urbanisme/développement

Dérogation mineure

- Dossier M. Marc-André Renaud et Mme Hélène Langevin, lots 3 856 315, 3 856 316 et 3 592 538
- Dossier Mme Sylvie Rail, lot 4 911 301
- Dossier M. Guillaume Bourgeois et Mme Anne-Sophie Hamel, lot 5 265 338
- Dossier Canada Pipe Company ULC, lot 3 592 265
- Dossier Canada Pipe Company ULC, lot 6 089 757

Règlement n° 624-2020 aux fins de modifier le Règlement de zonage n° 389-2007 (mesures relatives aux rives)

- Assemblée publique
- Adoption

Second projet de règlement n° 625-2020 aux fins de modifier le Règlement de zonage n° 389-2007 (logement supplémentaire)

- Assemblée publique
- Adoption
- Avis de motion

Règlement n° 626-2020 aux fins de modifier le Règlement numéro 409-2008 concernant les dérogations mineures de façon à modifier l'article 6 intitulé « Dispositions admissibles »

- Assemblée publique
- Adoption

Règlement n° 627-2020 aux fins de modifier le Règlement numéro 400-2007 concernant les conditions préalables à l'émission d'un permis de construction de façon à modifier l'article 2

- Assemblée publique
- Adoption

Règlement n° 628-2020 aux fins de modifier le Règlement numéro 387-2007 intitulé « Règlement relatif au plan d'urbanisme » de façon à modifier la carte des grandes affectations du sol

- Assemblée publique
- Adoption

Règlement n° 629-2020 aux fins de modifier le Règlement de lotissement numéro 390-2007 de façon à modifier l'article 3.1.7 intitulé « Distance entre une route et un cours d'eau »

- Assemblée publique
- Adoption

Règlement n° 630-2020 aux fins de modifier le Règlement numéro 389-2007 intitulé « Règlement de zonage » de façon à modifier l'article 12.2.1 intitulé « Enseigne commerciale »

- Assemblée publique
- Adoption

Second projet de règlement n° 633-2020 aux fins de modifier le Règlement numéro 389-2007 intitulé « Règlement de zonage » de façon à modifier l'article 7.2.4.1 intitulé « Normes d'implantation particulières lorsque le bâtiment complémentaire est un garage ou un abri d'auto attaché »

- Assemblée publique
- Adoption
- Avis de motion

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 AOÛT 2020

Règlement n° 634-2020 aux fins de modifier le Règlement de lotissement numéro 390-2007 de façon à modifier l'article 4.1.4 intitulé « Normes minimales régissant les lots desservis »

- Assemblée publique
- Adoption

10) Varia

Période de questions à la fin de la séance conformément au règlement municipal numéro 377-2006

Levée de l'assemblée

178-2020

### LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Gesa Wehmeyer-Laplante et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

179-2020

### PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE DU 07 JUILLET 2020

IL est proposé par Jean Lecours, appuyé par Carmen Demers et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Sainte-Croix du 07 juillet 2020 tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

### MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

180-2020

#### COMPTES À PAYER

IL est proposé par Guy Boucher, appuyé par Gesa Wehmeyer-Laplante, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

#### MUNICIPALITÉ

#### SALAIRES DE JUILLET 2020

SALAIRES BRUT DU 28 JUIN AU 25 JUILLET 2020	ADMINISTRATION (DIRECTION & TRAVAUX PUBLICS & LOISIRS )	17 522.71
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE L'ADMINISTRATION, BRIGADIER(ÈRES), POMPIERS, VOIRIE, URBANISME, CONCIERGERIE, T/JEUX, COM. EMB. & BIBLIOTHÈQUE	35 926.52
	AVANTAGES SOCIAUX	8 676.07
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>62 125.30</b>
INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S)	FRAIS DE FINANCEMENT	21 357.60
	<b>TOTAL</b>	<b>83 482.90</b>

#### COMPTES PAYÉS DE JUILLET 2020 – RATIFICATION

<b>BC2 GROUPE CONSEIL INC.</b>		<b>9 381.96</b>	
261000419	SERVICES PROFESSIONNELS AUTRES	9 381.96	SERVICE D'URBANISME DU 1ER AU 26 JUIN 2020
<b>CENTRALE DES SYNDICATS DEMOCRATIQUES</b>		<b>210.00</b>	
5513880000	COTISATIONS SYNDICALES A PAYER	210.00	REMISE JUIN 2020
<b>FLEETCOR CANADA MASTERCARD</b>		<b>1 384.50</b>	
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	55.66	ESSENCE INCENDIE
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	34.00	ESSENCE INCENDIE
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	59.10	ESSENCE INCENDIE
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	-0.78	ESCOMPTE ULTRAMAR
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	16.86	ESSENCE INCENDIE
232000631	ESSENCE - EQUIPEMENT VOIRIE	47.00	ESSENCE VTT
232001631	DIESEL - TRACTEUR KUBOTA	41.00	DIESEL KUBOTA
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	90.00	ESSENCE SAVANA
232001631	DIESEL - TRACTEUR KUBOTA	46.25	DIESEL KUBOTA
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	103.50	ESSENCE SAVANA
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	94.41	ESSENCE SILVERADO
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	105.00	ESSENCE SAVANA
232001631	DIESEL - TRACTEUR KUBOTA	47.50	DIESEL KUBOTA
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	98.09	ESSENCE SILVERADO
232001631	DIESEL - TRACTEUR KUBOTA	49.25	DIESEL KUBOTA
232001631	DIESEL - TRACTEUR KUBOTA	42.60	DIESEL KUBOTA
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	97.00	ESSENCE SAVANA
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	90.21	ESSENCE SILVERADO
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	-1.42	ESCOMPTE ULTRAMAR
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	-16.86	CRÉDIT ESSENCE INCENDIE FACTURE 2020-06-23

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 AOÛT 2020

222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	54.27	ESSENCE INCENDIE
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	39.97	ESSENCE INCENDIE
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	54.27	ESSENCE INCENDIE
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	42.36	ESSENCE INCENDIE
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	42.26	ESSENCE INCENDIE
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	53.00	ESSENCE INCENDIE
<b>HYDRO-QUEBEC</b>		<b>6 690.72</b>	
222000681	CHAUFFAGE - P. INCENDIE 787314	329.87	SERVICE M-AVRIL À MI-JUIN 2020
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	25.49	SERVICE M-AVRIL À MI-JUIN 2020
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	10.30	SERVICE JUIN 2020
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	25.06	SERVICE JUIN 2020
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	958.55	SERVICE JUIN 2020
234050681	ECLAIRAGE RURAL 786894-980212	125.00	SERVICE JUIN 2020
232000681	ELECTRICITE-GARAGE MUN. 786613	260.08	SERVICE M-AVRIL À MI-JUIN 2020
270121681	ELECTRICITE ASCENSEUR 786977	90.37	SERVICE M-AVRIL À MI-JUIN 2020
241400681	ELECTRICITE DEGRILLEUR 787041	437.65	SERVICE M-AVRIL À MI-JUIN 2020
241502681	ELECT ST POMPAGE DU BATEAU	32.20	SERVICE M-AVRIL À MI-JUIN 2020
234050681	ECLAIRAGE RURAL 786894-980212	44.60	SERVICE M-AVRIL À MI-JUIN 2020
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	20.93	SERVICE MAI & JUIN 2020
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	20.93	SERVICE MAI & JUIN 2020
241200681	ELECTRICITE U/EAU POT. 786712	1 942.55	SERVICE MI-JUIN À MI-JUILLET 2020
241300681	ELECTRIC - P. STE-CROIX 786506	1 377.58	SERVICE MI-JUIN À MI-JUILLET 2020
270120681	ELECTRIC - C/COMM 786415	989.56	SERVICE MI-JUIN À MI-JUILLET 2020
<b>LES ENTREPRISES D. AUBIN &amp; FILS</b>		<b>2 515.61</b>	
270151522	ENT. AUTRES PARCS/DÉTENTE ETC	40.57	PELOUSES 2020 2/5
241301522	ENTR. TERRAIN STAT./POMPAGE	62.42	PELOUSES 2020 2/5
270151522	ENT. AUTRES PARCS/DÉTENTE ETC	78.02	PELOUSES 2020 2/5
241501522	TER. S/LECLERC LAFLEUR BATEAU	34.32	PELOUSES 2020 2/5
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER	177.90	PELOUSES 2020 2/5
270151522	ENT. AUTRES PARCS/DÉTENTE ETC	87.39	PELOUSES 2020 2/5
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER	1 722.86	PELOUSES 2020 2/5
270151522	ENT. AUTRES PARCS/DÉTENTE ETC	109.24	PELOUSES 2020 2/5
222001522	ENTRETIEN TERRAIN CASERNE	54.64	PELOUSES 2020 2/5
241400522	ENTR. TERRAIN DEGRILLEUR	32.76	PELOUSES 2020 2/5
241200522	ENTR. TERRAIN USINE D'EAU	46.82	PELOUSES 2020 2/5
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	68.67	PELOUSES 2020 2/5
<b>LES EXCAVATIONS STE-CROIX INC.</b>		<b>7 016.46</b>	
551360000	DEPOTS ET RETENUES DE GARANTIE	7 016.46	REMBOURSEMENT DÉPÔT DE GARANTIE (RÉFECTION PONCEAU RANG 3 EST)
<b>M.R.C. DE LOTBINIERE</b>		<b>14 700.77</b>	
215000951	QUOTE-PART MRC - EVALUATION	6 065.44	QUOTE-PART 2020 ÉVALUATION FONCIÈRE 7/12
245120951	QUOTE-PART MRC - ENF. SANITAIR	8 635.33	QUOTE-PART 2020 ENFOUISSEMENT SANITAIRE 7/12
<b>MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC</b>		<b>20 330.17</b>	
5513840000	IMPOT PROVINCIAL A PAYER	5 624.49	REMISE JUIN 2020
5513825000	ROAP A PAYER	969.65	REMISE JUIN 2020
5513860000	R.A.M.Q. A PAYER	3 463.02	REMISE JUIN 2020
5513850000	R.R.Q. A PAYER	6 111.48	REMISE JUIN 2020
5513871000	C.S.S.T. A PAYER	1 106.53	REMISE JUIN 2020
5513841000	IMPOT PROVINCIAL SUPPLÉMENT.	3 055.00	REMISE JUIN 2020
<b>OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION</b>		<b>4 005.25</b>	
0252000970	PART. DEFICIT O.M.H. (10%)	4 004.25	QUOTE-PART DÉFICIT 2020 3/4
<b>PAGES JAUNES</b>		<b>138.59</b>	
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	138.59	SERVICE JUILLET 2020
<b>POSTES CANADA</b>		<b>187.50</b>	
213000321	TIMBRES POSTES- ADMINISTRATION	140.57	AVIS 288
270195321	TIMBRES POSTES - CULTURE	11.76	AVIS 288
245110321	TIMBRES POSTES - VDANGES	11.76	AVIS 288
270150321	TIMBRES POSTES - LOISIRS	5.87	AVIS 288
241200321	TIMBRES POSTES - HYG. MILIEU	17.54	AVIS 288
<b>QUINC. MAURICE HAMEL &amp; FILS</b>		<b>1 515.04</b>	
270150690	BIENS NON DURABLE LOISIRS	25.27	ACHATS DIVERS T/UEUX
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	13.78	INSECTICIDE MOUSTIQUES
270150526	ENT. & ACHATS EQUIP. LOISIRS	47.03	ROULEAU, PINCEAU & BOIS TRAITÉ (TABLE PIQUE-NIQUE)
241200521	ENT.& REP. - USINE EAU POTABLE	11.91	CLÉ
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	1 302.37	ASPHALTE FROIDE
222000650	PIECES & ACCESSOIRES- INCENDIE	22.97	POMPE POUR DÉSINFECTANT
270150526	ENT. & ACHATS EQUIP. LOISIRS	5.96	CLÉ
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	51.67	VISIÈRE PROTECTION
270151526	MACH OUT AUTRES PARCS/DET. ETC	13.78	INSECTIFUGE NID DE GUÉPES
270150690	BIENS NON DURABLE LOISIRS	5.96	CLÉS (2)
270150690	BIENS NON DURABLE LOISIRS	14.34	ACHATS DIVERS T/UEUX
<b>RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA</b>		<b>8 918.58</b>	
5513820000	ASSURANCE-EMPLOI A PAYER	1 214.21	REMISE JUIN 2020
5513816000	IMPOT FÉDÉRAL SUPPLÉMENT.	2 555.00	REMISE JUIN 2020
5513815000	IMPOT FEDERAL REG. A PAYER	5 149.37	REMISE JUIN 2020
<b>TELU COMMUNICATIONS INC.</b>		<b>120.40</b>	
241200331	TELEPHONE - U/EAU 796-2180	120.40	SERVICE JUIN 2020
<b>VIDÉOTRON LTÉE</b>		<b>214.90</b>	
261000331	TELEPHONE-URBANISME	44.06	SERVICE JUILLET 2020
222000331	TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	44.06	SERVICE JUILLET 2020
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	44.05	SERVICE JUILLET 2020
222000331	TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	82.73	SERVICE AOÛT 2020

**TOTAL : 77 330.45**

## COMPTES À PAYER DE JUILLET 2020

<b>ACKLANDS-GRAINGER INC.</b>		<b>405.86</b>	
241400526	MACH. OUTILL. EQ. - DEGRILLEUR	405.86	CERTIFICATION DU TREUIL POUR ESPACES CLOS
<b>AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR</b>		<b>25.00</b>	
232000494	COTISATION & ABONNEMENT VOIRIE	25.00	RENOUVELLEMENT 2020
<b>ATELIER GENYTECH INC.</b>		<b>3 618.49</b>	
222000525	ENT. ET REP. - VEHICULES INC.	173.33	VÉRIFICATION MÉCANIQUE & PRÉVENTIVE CAMION INCENDIE #411
222000525	ENT. ET REP. - VEHICULES INC.	173.33	VÉRIFICATION MÉCANIQUE & PRÉVENTIVE CAMION INCENDIE #911
222000525	ENT. ET REP. - VEHICULES INC.	173.33	VÉRIFICATION MÉCANIQUE & PRÉVENTIVE CAMION INCENDIE #711
222000525	ENT. ET REP. - VEHICULES INC.	1 149.45	ENTRETIEN CAMION INCENDIE #411 (HUILES, FILTRES, FREINS & FUITE)
222000525	ENT. ET REP. - VEHICULES INC.	10.34	COUVRE-ESSIEU CAMION INCENDIE #411
222000525	ENT. ET REP. - VEHICULES INC.	764.63	ENTRETIEN CAMION INCENDIE #911 (HUILES, FILTRES & FREINS)
222000525	ENT. ET REP. - VEHICULES INC.	672.32	ENTRETIEN CAMION INCENDIE#711 (FUITES RÉSERVOIR AIR & ÉCHAPPEMENT)
222000525	ENT. ET REP. - VEHICULES INC.	501.76	ENTRETIEN CAMION INCENDIE #711 (HUILES, FILTRES & FREINS)
<b>BIONEST</b>		<b>1 448.70</b>	
261000419	SERVICES PROFESSIONNELS AUTRES	1 158.96	ENTRETIEN TERTIAIRE DE DÉSINFECTION (PAYÉ PAR CONTRIBUABLES)
261000419	SERVICES PROFESSIONNELS AUTRES	289.74	ENTRETIEN TERTIAIRE DE DÉSINFECTION (PAYÉ PAR CONTRIBUABLES)
<b>BUROPLUS ST-EX</b>		<b>207.52</b>	
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	25.37	PAPIER PHOTOCOPIEUR & ROULEAU ENCREUR
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	115.74	CARTOUCHE D'IMPRIMANTE & STYLOS
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	66.41	CHEMISES DE CLASSEMENT
<b>C.A.U.C.A. SERVICE INCENDIE</b>		<b>531.18</b>	
222000331	TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	531.18	FRAIS MODULE DE BASE DU 01-07 AU 30-09-2020
<b>C.A.U.C.A. SERVICE PRÉPONDANTS</b>		<b>241.45</b>	
223100331	TELEPHONE & MESSAGERS	241.45	FRAIS MODULE DE BASE DU 01-07 AU 30-09-2020
<b>CAM-TRAC BERNIERES INC.</b>		<b>8 726.33</b>	
232000525	ENT. ET REP. - VEHICULES-VOIRIE	8 726.33	MAINTENANCE KUBOTA (2 FUITES MAJEURES D'HUILE)

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 AOÛT 2020

<b>CARQUEST CANADA LTEE</b>		<b>12.05</b>	
232000525	ENT. ET REP. -VEHICULES-VOIRIE	12.05	FILTRE & HUILE POUR SILVERADO
<b>COMPASS MINERALS CANADA CORP.</b>		<b>6 324.98</b>	
241200635	USINE EAU - PRODUITS CHIMIQUES	6 324.98	SEL POUR ADOUCISSEURS
<b>CONFECTION &amp; RÉPARATION KASANDRA</b>		<b>200.00</b>	
270120641	BIENS NON DURABLE - C./COMM	200.00	MASQUES (40)
<b>CONSTRUCTION S.R.B.</b>		<b>529.80</b>	
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	529.80	SCIAGE DE BORDURE DE BÉTON (PAYÉ PAR CONTRIBUABLES)
<b>ECO VERDURE</b>		<b>3 204.84</b>	
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER	415.61	DÉCOMPACTION TERRAIN BALLE 1/1
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER	207.63	ENGRAIS GRANULAIRE TERRAIN BALLE 2/3
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER	908.23	DÉCOMPACTION TERRAIN MINI-SOCCER ÉCLAIRÉ 1/1
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER	453.72	ENGRAIS GRANULAIRE TERRAIN MINI-SOCCER ÉCLAIRÉ 2/3
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER	813.33	DÉCOMPACTION TERRAIN MINI-SOCCER 1/1
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER	406.32	ENGRAIS GRANULAIRE TERRAIN MINI-SOCCER 2/3
<b>ÉLISABETH DEMERS PETITE CAISSE</b>		<b>19.26</b>	
213000454	FORMATION & PERFECTION - ADM	19.26	FRAIS DÉPLACEMENT JUILLET 2020
<b>ENGLOBE CORP.</b>		<b>1 420.23</b>	
2311000001	RESERVE FONCIERE ERNEST-BLOUIN	1 420.23	CONTRÔLE DES MATÉRIAUX (RUE ERNEST-BLOUIN)
<b>EUROFINS ENVIRONEX</b>		<b>361.88</b>	
241200411	ANALYSE DE L'EAU	217.88	ANALYSE D'EAU
241400411	ANALYSE DES EAUX USÉES	99.16	ANALYSE DES EAUX USÉES
241200411	ANALYSE DE L'EAU	44.84	ANALYSE D'EAU
<b>FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE</b>		<b>25.00</b>	
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	25.00	AVIS DE MUTATION
<b>GARAGE PATRICE POULIN ENR.</b>		<b>401.63</b>	
232000525	ENT. ET REP. -VEHICULES-VOIRIE	401.63	CHANGER POIGNÉE & RÉPARER VITRE CASSÉE
<b>GAUDREAU ENVIRONNEMENT INC.</b>		<b>20 182.45</b>	
245210446	ENL. ORDURES - COLL. SELECTIVE	-390.46	CRÉDIT ENFOUISSEMENT
270150446	VIDANGES - PARC J. G. FOURNIER	314.11	SERVICE JUIN 2020
245210446	ENL. ORDURES - COLL. SELECTIVE	11 821.35	SERVICE JUIN 2020
245110446	ENL. DES ORDURES/CONTRAT	8 437.45	SERVICE JUIN 2020
<b>GROUPE CASTONGUAY INC.</b>		<b>722.63</b>	
222000522	ENTR. & REPAR.-CASERNE INCENDIE	150.05	VÉRIFIER ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR & BOÎTES DE JONCTION MUR ARRIÈRE
234000521	ENT. RESEAU ECLAIRAGE URBAIN	423.11	RÉPARER LUMIÈRE STATIONNEMENT (RUE ERNEST-BLOUIN)
270120526	ENTR.MACH, OUTILL, EQUIP.C/COM	149.47	AJUSTER LUMIÈRES ARRIÈRES HÔTEL DE VILLE
<b>IMPRIMERIE STE-CROIX INC.</b>		<b>78.18</b>	
270150670	PAPETERIE - LOISIRS	50.59	AFFICHES LAMINÉES (10)
270150670	PAPETERIE - LOISIRS	27.59	AFFICHES LAMINÉES (4)
<b>JAVEL BOIS-FRANCS 2743-2855 QUÉBEC INC.</b>		<b>822.21</b>	
241200635	USINE EAU - PRODUITS CHIMIQUES	822.21	HYPOCHLORITE
<b>KATAG</b>		<b>268.64</b>	
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	268.64	ANIMATION JEU BÂTONS MOUSSE
<b>LES EXCAVATIONS STE-CROIX INC.</b>		<b>4 545.82</b>	
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	2 996.53	ÉTENDRE MATÉRIAUX RÉCUPÉRÉS DU RANG ST-EUSTACHE
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	1 549.29	BALAYAGE ROUTES 132 & 271
<b>LES MAGASINS KORVETTE LTEE</b>		<b>46.12</b>	
270150690	BIENS NON DURABLE LOISIRS	29.60	ACHATS DIVERS T/JEUX
270150690	BIENS NON DURABLE LOISIRS	16.52	ACHATS DIVERS T/JEUX
<b>LES PTITS MOTEURS SAINTE-CROIX INC.</b>		<b>154.22</b>	
232000526	ENT. ET REP. MACH./OUTIL./EQU.	16.90	PIÈCE POUR TONDEUSE LOISIRS
232000526	ENT. ET REP. MACH./OUTIL./EQU.	32.02	RÉPARATION DÉBROUSSAILLEUSE LOISIRS
232000525	ENT. ET REP. -VEHICULES-VOIRIE	56.32	RÉPARATION FEU ARRIÈRE VTT
232000631	ESSENCE - EQUIPEMENT VOIRIE	48.98	HUILE À MÉLANGER
<b>LIBRAIRIE RENAUD-BRAY</b>		<b>509.42</b>	
270230670	ACHATS DE VOLUMES	66.05	ACHATS VOLUMES
270230670	ACHATS DE VOLUMES	100.64	ACHATS VOLUMES
270230670	ACHATS DE VOLUMES	33.55	ACHATS VOLUMES
270230670	ACHATS DE VOLUMES	272.48	ACHATS VOLUMES
270230670	ACHATS DE VOLUMES	36.70	ACHATS VOLUMES
<b>M.R.C. DE LOTBINIERE</b>		<b>300.00</b>	
232001650	DISTRIBUTION BAC ET BARIL ETC.	300.00	BARLS RÉCUPÉRATION EAU DE PLUIE
<b>MÉCANARC</b>		<b>120.72</b>	
270150526	ENT. & ACHATS EQUIP. LOISIRS	120.72	OUVERTURE JEUX D'EAU & INSTALLATION CANONS
<b>MÉCANIQUE CHEZ DAN (2006) INC.</b>		<b>168.41</b>	
232000526	ENT. ET REP. MACH./OUTIL./EQU.	168.41	POSER & BALANCER PNEUS REMORQUE TANDEM
<b>MEDIAL CONSEIL SANTÉ SÉCURITÉ INC.</b>		<b>978.51</b>	
219000499	AUTRES FRAIS - ADM (CSST, ETC)	978.51	FORFAIT DE JUILLET À DÉCEMBRE 2020
<b>MEUNERIE GERARD SOUCY INC.</b>		<b>55.47</b>	
270120522	ENT. ET REP. - CENTRE COMM. R.	55.47	GAZON POUR PLATE-BANDE HÔTEL DE VILLE
<b>MILOT, STEPHANE</b>		<b>124.16</b>	
270151526	MACH OUT AUTRES PARCS/DET. ETC	124.16	TEINTURE POUR LE BEVÉDÈRE
<b>MINISTRE DES FINANCES</b>		<b>88.59</b>	
270121522	ENTRETIEN ASCENSEUR	88.59	FRAIS ANNUELS ASCENSEUR
<b>MORENCY,SOCIÉTÉ D'AVOCATS S.E.N.C.R.L.</b>		<b>3 651.11</b>	
261000412	SERV. JURIDIQUE URBANISME	330.56	HON. PROF. DOSSIER URBANISME
219000412	SERV. JURIDIQUE AUTRES	264.44	HON. PROF. DOSSIER ADMINISTRATION
261000412	SERV. JURIDIQUE URBANISME	66.12	HON. PROF. DOSSIER URBANISME
261000412	SERV. JURIDIQUE URBANISME	1 232.30	HON. PROF. DOSSIER URBANISME
261000412	SERV. JURIDIQUE URBANISME	501.58	HON. PROF. DOSSIER URBANISME
232000412	SERV. JURIDIQUE VOIRIE	1 256.11	HON. PROF. DOSSIER VOIRIE
<b>PG SOLUTIONS INC.</b>		<b>649.61</b>	
261000454	FORMATION URBANISME	649.61	FORMATION LOGICIEL ACCÈS TERRITOIRE
<b>PHARMACIE STE-CROIX INC.</b>		<b>5.74</b>	
270150690	BIENS NON DURABLE LOISIRS	5.74	ACHATS DIVERS T/JEUX
<b>PIERRE-ALEXANDRE FAUTEUX</b>		<b>77.02</b>	
222000310	DÉPLACEMENT & REPRE. - INCENDIE	77.02	FRAIS INCENDIE DU 9-07-2020
<b>PITNEY BOWES CANADA</b>		<b>303.50</b>	
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	303.50	CARTOUCHES D'ENCRE (2) TMBREUSE
<b>PLOMBERIE STE-CROIX INC.</b>		<b>10.84</b>	
241200521	ENT. & REP. - USINE EAU POTABLE	10.84	PIÈCES POUR POINT D'INJECTION DU CHLORE
<b>PROJET SÉQUENCE</b>		<b>600.00</b>	
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	600.00	MONTAGE VIDÉO EN FORMULE ATELIER
<b>QUINC. MAURICE HAMEL &amp; FILS</b>		<b>182.84</b>	
270151526	MACH OUT AUTRES PARCS/DET. ETC	9.18	INSECTICIDE GUÉPES
241200521	ENT. & REP. - USINE EAU POTABLE	5.73	PILE CHRONOMÈTRE
270120526	ENTR.MACH, OUTILL, EQUIP.C/COM	8.04	PEINTURE ANTRIOUILLE
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	9.97	PEINTURE MARQUAGE
270150690	BIENS NON DURABLE LOISIRS	17.41	CLÉS (2), COUTEAU & ATTACHE-CÂBLE
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	106.89	CHLORURE CALCIUM (3)
270120526	ENTR.MACH, OUTILL, EQUIP.C/COM	11.91	CLÉS (4)
259000522	ENT ET REP/PAVILLON ET ABRI	13.71	PINCEAU & PAPIER ABRASIF
<b>REAL HUOT INC.</b>		<b>213.85</b>	
241500521	ENTR. REPAR. - RESEAU D'EGOUTS	213.85	AJUSTEMENT DU REGARD D'ÉGOÛT (RUE POULIOT)
<b>RESTO-BAR LE CUBE</b>		<b>161.85</b>	
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	161.85	ANIMATION DÎNER PIZZA
<b>SANI-ORLÉANS INC.</b>		<b>10 152.86</b>	
241200444	USINE EAU - GESTION DES BOUES	15 251.82	NETTOYER BASSIN RÉTENTION
241200444	USINE EAU - GESTION DES BOUES	-15 251.82	CRÉDIT FACTURE 2000001525
241400445	GESTION BOUES - DEGRILLEUR	845.07	NETTOYER BASSIN DE RÉTENTION & STATIONS POMPAGE
241500445	GESTION BOUES - ST. POMPAGE	1 507.32	NETTOYER BASSIN DE RÉTENTION & STATIONS POMPAGE
241200444	USINE EAU - GESTION DES BOUES	5 875.80	NETTOYER BASSIN DE RÉTENTION & STATIONS POMPAGE
241500521	ENTR. REPAR. - RESEAU D'EGOUTS	1 352.88	NETTOYER PUISARDS
241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	571.79	NETTOYER VANNES
<b>SAVARIA MATÉRIAUX PAYSAGERS LTÉE</b>		<b>825.65</b>	
269000959	PART. - VILLE/VILLAGE FLEURIS	825.65	PAILLIS FORESTIER
<b>SERRES LAMBERT ENR.</b>		<b>81.42</b>	
269000959	PART. - VILLE/VILLAGE FLEURIS	81.42	FLEURS
<b>SUPERMARCHE STE-CROIX INC.</b>		<b>49.37</b>	
270150690	BIENS NON DURABLE LOISIRS	19.93	ACHATS DIVERS T/JEUX
270150690	BIENS NON DURABLE LOISIRS	29.44	ACHATS DIVERS T/JEUX

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 AOÛT 2020

<b>TELUS COMMUNICATIONS INC.</b>		<b>817.75</b>	
259000331	TELEPHONE/PAVILLON ET ABRI	45.45	SERVICE JUILLET 2020
241400331	TELEPHONE DEGRILLEUR 926-2612	45.44	SERVICE JUILLET 2020
241300331	TELEP. - P. STE-CROIX 926-2324	102.93	SERVICE JUILLET 2020
222000331	TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	45.46	SERVICE JUILLET 2020
261000331	TELEPHONE-URBANISME	104.09	SERVICE JUILLET 2020
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	223.12	SERVICE JUILLET 2020
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	251.26	SERVICE JUILLET 2020
<b>TELUS MOBILITE</b>		<b>258.53</b>	
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	23.54	SERVICE JUILLET 2020
211000331	TELEPHONE CELL. 806-8809	81.54	SERVICE JUILLET 2020
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	59.86	SERVICE JUILLET 2020
270120331	TELEPHONE CELL. - C/COMM.	23.00	SERVICE JUILLET 2020
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	23.53	SERVICE JUILLET 2020
223100331	TELEPHONE & MESSAGERS	23.53	SERVICE JUILLET 2020
270150331	TELEPHONE T/JEUX ET LOISIRS	23.53	SERVICE JUILLET 2020
<b>TEST TECH INC.</b>		<b>3 916.21</b>	
222001521	ENTR.& REP. - BORNE FONTAINE	2 950.42	RESTAURATION DE BORNE INCENDIE
241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	965.79	RECHERCHE DE FUTE
<b>TOSHIBA SOLUTIONS D'AFFAIRES</b>		<b>316.19</b>	
213000527	ENT. ET REP. - AMEUBLEMENT-ADM	316.19	PHOTOCOPIES DU 11-06 AU 10-07-2020
<b>TOTAL : 79 144.09</b>			

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS # 09-2020

181-2020

### RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION COLLECTIVE DES CADRES

**ATTENDU QUE** la convention collective des employé(e)s cadres a été renégociée le 03 octobre 2017 pour une période de deux ans;

**ATTENDU QUE** ce conseil juge nécessaire de réviser ladite convention;

**ATTENDU QUE** la présente convention avec les modifications apportées entrera en vigueur à la signature des présentes et sera rétroactive au 01 janvier 2020 pour se terminer le 31 décembre 2024;

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lecours, et résolu unanimement d'accepter la présente entente telle que négociée.

182-2020

### LISTE DES ARRÉRAGES DE TAXES AU 04 AOÛT 2020 (ART. 1022 ET 1023 C.M.)

**ATTENDU** la résolution numéro 056-2020;

**ATTENDU** la situation actuelle dûe à la Covid-19;

La liste des immeubles pour arrérages de taxes à l'exercice financier 2019 et des exercices antérieurs et impayés au 04 août 2020 est déposée à la table du conseil selon l'article 1022 du Code municipal du Québec.

**IL** est proposé par Carmen Demers, appuyé par Jean Lecours, et résolu unanimement d'accepter la présente liste et de transmettre au bureau de la municipalité régionale de comté (M.R.C.) la liste des immeubles pour lesquels des arrérages de taxes pour un montant supérieur à 10 % de leur facturation annuelle, minimum 150,00 \$, demeureront impayés au délai imparti, tel qu'il est prévu à l'article 1023 du Code municipal du Québec.

Dans le cas où l'entier du compte facturé est en arrérage pour une année donnée, le minimum de 150,00 \$ est non applicable et ce compte devient sujet aux procédures légales conformément aux articles 1023 et suivants du Code municipal du Québec.

La liste des immeubles concernés par des arrérages de taxes 2019 devra également inclure toutes autres taxes et tous frais échus et exigibles au délai imparti.

183-2020

### SERVITUDE ÉMISSAIRE PLUVIAL RUE HAMEL – MONSIEUR CLAUDE BOUCHER

**ATTENDU QUE** Monsieur Claude Boucher possède le terrain visé, soit le lot numéro 3 592 546;

**ATTENDU QUE** la municipalité désire utiliser une partie du lot mentionné appartenant au propriétaire pour y aménager et entretenir une servitude perpétuelle d'égouts pour l'émissaire pluvial de la rue Hamel sur une largeur de 15.0 mètres par toute la profondeur du terrain;

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 AOÛT 2020

**ATTENDU QUE** le propriétaire, soit M. Claude Boucher, offre la servitude pour un montant compensatoire de 2 000,00 \$ en dédommagement pour la superficie équivalente au terrain perdu;

**ATTENDU QUE** la municipalité s'engage à assumer les coûts d'implantation et de réparation de la servitude;

**ATTENDU QUE** la municipalité acquittera les frais et honoraires de l'acte de servitude, de sa publication et des copies pour les parties ainsi que les frais d'arpenteur-géomètre;

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Carmen Demers, et résolu unanimement d'entériner l'entente intervenue entre les parties le 22 juillet 2020 et de mandater Me Marylène Demers, notaire, à préparer l'acte de servitude.

**QUE** Jacques Gauthier, maire, et France Dubuc, directrice générale et secrétaire-trésorière, sont autorisés à signer l'acte notarié de servitude

### CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.

184-2020

#### COMPTES À PAYER

**IL** est proposé par Gesa Wehmeyer-Laplane, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

#### SALAIRE DE JUILLET 2020

SALAIRES BRUTS DU 28 JUIN AU 25 JUILLET 2020	ADMINISTRATION (DIRECTION)	0.00
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE LA MAINTENANCE	1 483.85
	AVANTAGES SOCIAUX	304.30
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>1 788.15</b>
	INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S)	FRAIS DE FINANCEMENT
	<b>TOTAL</b>	<b>1 794.10</b>

#### COMPTES PAYÉS DE JUILLET 2020 – RATIFICATION

HYDRO-QUÉBEC		5 057.96	
0270180681	ELECTRICITE - ARENA 748754	5 057.96	SERVICE MI-JUIN À MI-JUILLET 2020
LES ENTREPRISES D. AUBIN ET FILS		131.09	
270161522	ENTR. & REPARATION- TERRAIN	131.09	PELOUSES 2020 2/5
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC		9.44	
5513850000	R.R.Q. A PAYER	0.40	REMISE JUIN 2020
5513860000	R.A.M.Q. A PAYER	4.52	REMISE JUIN 2020
5513871000	C.S.S.T. A PAYER	4.52	REMISE JUIN 2020
<b>TOTAL : 5 198.49</b>			

#### COMPTES À PAYER DE JUILLET 2020

SANI-ORLÉANS INC.		419.66	
270160522	ENTR. & REPARATION- BATIMENT	419.66	NETTOYER BASSIN SURFACEUSE
TELUUS COMMUNICATIONS INC.		294.25	
270125331	TELEPHONE ET CELLULAIRE	294.25	SERVICE JUILLET 2020
TELUUS MOBILITÉ		58.02	
270125331	TELEPHONE ET CELLULAIRE	58.02	SERVICE JUILLET 2020
USINAGE J.D. INC.		137.97	
270167526	ENTR.&RÉP.-ÉQUIP.MAGASIN SPORT	137.97	ENTRETIEN MACHINE À AGUISER
<b>TOTAL : 909.90</b>			

### SERVICE DES INCENDIES DE SAINTE-CROIX

#### AGRANDISSEMENT DE LA CASERNE

185-2020

#### DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 1 (JC7 SIGNATURE)

**ATTENDU** la résolution numéro 065-2020;

**IL** est proposé par Guy Boucher, appuyé par Carmen Demers, et résolu unanimement de payer à JC7 Signature la somme de 8 747,08 \$ relativement aux travaux d'agrandissement de la caserne selon la recommandation de Monique Brunet, architecte, datée du 2 juillet 2020.

**SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 AOÛT 2020**

**SERVICE DE PREMIERS RÉPONDANTS DE SAINTE-CROIX**

186-2020

**DÉMISSION DE M. JACQUES LEMAY**

Monsieur Jean-Pierre Ducruc annonce la démission de monsieur Jacques Lemay, à titre de directeur des premiers répondants, à compter du 04 août 2020.

**IL** est proposé par Carmen Demers, appuyé par Gesa Wehmeyer-Laplante, et résolu unanimement d'accepter ladite démission et de lui transmettre nos sincères remerciements pour le travail accompli tout au cours de ces années au sein du Service de premiers répondants de Sainte-Croix.

187-2020

**DÉMISSION DE MME HÉLÈNE DEMERS**

Monsieur Jean-Pierre Ducruc annonce la démission de madame Hélène Demers, à titre de premier répondant, à compter du 09 juillet 2020.

**IL** est proposé par Gesa Wehmeyer-Laplante, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement d'accepter ladite démission et de lui transmettre nos sincères remerciements pour le travail accompli tout au cours de ces années au sein du Service de premiers répondants de Sainte-Croix.

188-2020

**NOMINATION DE M. MARIN LAFLEUR POUR AGRI À TITRE DE DIRECTEUR**

**ATTENDU** la recommandation du directeur sortant pour la nomination de M. Marin Lafleur comme directeur du service de premiers répondants;

**ATTENDU** l'intérêt de M. Lafleur à l'effet d'occuper ce poste;

**IL** est proposé par Carmen Demers, appuyé par Jean Lecours, et résolu unanimement de nommer M. Marin Lafleur pour agir à titre de directeur du service de premiers répondants, en remplacement de M. Jacques Lemay, démissionnaire à ce titre.

**VOIRIE**

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 635-2020 CONCERNANT LA STABILISATION DU TALUS ET DE LA RÉFECTION DE L'ÉMISSAIRE PLUVIAL, COMPLÉMENTAIRES AUX TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE HAMEL**

189-2020

**ADOPTION**

**ATTENDU QU'**il est devenu nécessaire de procéder à la stabilisation du talus et de la réfection de l'émissaire pluvial, complémentaires aux travaux de réfection de voirie, d'aqueduc, d'égouts domestique et pluvial à la rue Hamel autorisés par le règlement d'emprunt numéro 622-2020;

**ATTENDU QUE** les services de professionnels et d'entrepreneurs sont requis pour mener à bien lesdits travaux;

**ATTENDU QUE** le coût total de l'achat et des travaux est estimé à ± 710 992 \$ net;

**ATTENDU QU'**il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer le coût de l'achat et des travaux;

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité a adopté et déposé le septième jour du mois de juillet 2020 le projet de règlement numéro 635-2020;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance de ce conseil tenue le septième jour du mois de juillet 2020;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Routhier**

**APPUYÉ PAR : Guy Boucher**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le présent règlement portant le numéro 635-2020 est adopté et que ce conseil ordonne et statue ainsi qu'il suit :



## **SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 AOÛT 2020**

**QUE** le règlement numéro 635-2020 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le règlement numéro 635-2020 entrera en vigueur conformément à la loi.

### **PONCEAU 3<sup>E</sup> RANG EST**

190-2020

#### **DÉCOMPTE PROGRESSIF N<sup>O</sup> 1 (ARMTEC)**

**ATTENDU** la résolution numéro 070-2020;

**IL** est proposé par Jean Lecours, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement de payer à Armtec, la somme de 28 020,08 \$ relativement à l'achat de la fourniture pour le ponceau du 3<sup>e</sup> rang Est tel que plus amplement détaillé aux factures numéros 6-206523, 6-206815 et 6-206816 datées du 15 et 16 juin 2020.

### **RÉFECTION RANG SAINT-EUSTACHE**

191-2020

#### **HONORAIRES PROFESSIONNELS N<sup>O</sup> 1 (LABORATOIRES D'EXPERTISES DE QUÉBEC LTÉE)**

**ATTENDU** la résolution numéro 120-2020;

**IL** est proposé par Jean Lecours, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement de payer aux Laboratoires d'Expertises de Québec Ltée, la somme de 4 205,22 \$ concernant le contrôle de la qualité des matériaux relativement au projet de réfection du rang Saint-Eustache telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 033721 datée du 23 juin 2020.

192-2020

#### **DÉCOMPTE PROGRESSIF N<sup>O</sup> 3 FINAL (LES EXCAVATIONS STE-CROIX INC.)**

**ATTENDU** la résolution numéro 102-2020;

**IL** est proposé par Jean Lecours, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement de payer à Les Excavations Ste-Croix inc., la somme de 379 958,60 \$ du décompte progressif n<sup>o</sup> 3 final relativement aux travaux de réfection du rang Saint-Eustache selon la recommandation de la MRC de Lotbinière datée du 21 juillet 2020.

**DE** libérer la retenue finale de 5 % au montant de 56 349, 45 \$ à la réception du cautionnement d'entretien d'une période d'un an et de l'autorisation du directeur des travaux publics.

### **RÉFECTION RUE HAMEL**

193-2020

#### **HONORAIRES PROFESSIONNELS N<sup>O</sup> 4 (GROUPE CONSEIL CHG INC.)**

**ATTENDU** la résolution numéro 045-2020;

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lecours, et résolu unanimement de payer à la firme Groupe Conseil CHG inc. la somme de 3 207,80 \$ pour la réalisation de l'expertise géotechnique pour la stabilisation du talus relativement à la rue Hamel, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 18033-7 datée du 02 juillet 2020.

### **RÉFECTION RUE LAUZÉ**

194-2020

#### **HONORAIRES PROFESSIONNELS N<sup>O</sup> 5 (SNC-LAVALIN INC.)**

**ATTENDU** la résolution numéro 309-2019;

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lecours, et résolu unanimement de payer à SNC-Lavalin inc., la somme de 6 517,93 \$ pour les plans et devis concernant le projet de réfection de la rue Lauzé, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 1488279 datée du 15 mai 2020.

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 AOÛT 2020

### GESTION DES COURS D'EAU

195-2020

#### DEMANDE D'INTERVENTION POUR L'ENTRETIEN DE LA BRANCHE N° 26 (RUISSEAU DU PETIT-SAUT)

**ATTENDU QUE** des travaux d'entretien de la branche n° 26 du ruisseau du Petit-Saut du lot 4 286 464 à 3 590 751 sont sollicités afin de nettoyer le cours d'eau sur toute sa longueur. Une stabilisation serait requise afin de rétablir les talus qui sont instables en raison du sol sablonneux selon la demande d'intervention datée du 07 juillet 2020.

**ATTENDU QUE** cette dernière relève de la compétence de la MRC de Lotbinière;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix recommande d'apporter des modifications à ce cours d'eau, selon une visite du directeur des travaux publics, et de fait, nécessitera l'intervention de la MRC de Lotbinière à la réalisation de ce projet;

**IL** est proposé par Jean Lecours, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement que la MRC de Lotbinière débute l'étude nécessaire à ce projet.

### HYGIÈNE DU MILIEU

#### ÉMISSAIRE RUE HAMEL

196-2020

#### HONORAIRES PROFESSIONNELS N° 5 (GROUPE CONSEIL CHG INC.)

**ATTENDU** la résolution numéro 122-2020;

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lecours, et résolu unanimement de payer à la firme Groupe Conseil CHG inc. la somme de 6 300,63 \$ pour la réalisation des plans et devis supplémentaires pour l'émissaire de la rue Hamel, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 18033-6 datée du 2 juillet 2020.

### AMÉNAGEMENT/URBANISME/DÉVELOPPEMENT

#### DÉROGATION MINEURE

197-2020

#### DOSSIER M. MARC-ANDRÉ RENAUD ET MME HÉLÈNE LANGEVIN LOTS 3 856 315, 3 856 316 ET 3 592 538

Le conseil municipal prend connaissance de la demande de M. Marc-André Renaud et Mme Hélène Langevin pour une dérogation mineure, lots 3 856 315, 3 856 316 et 3 592 538 visant à autoriser la construction d'un cabanon annexé au bâtiment principal, alors que l'article 7.2.3.1 du Règlement de zonage numéro 389-2007 exige un espace minimal de 2 mètres entre un cabanon et le bâtiment principal.

**ATTENDU QUE** l'application du règlement et le refus d'octroyer la dérogation mineure ne semble pas de nature à causer un préjudice sérieux au requérant;

**ATTENDU QU'**il est possible au requérant de faire préparer une étude géotechnique préparé par un professionnel habilité de façon à vérifier la faisabilité de l'agrandissement du bâtiment principal;

**ATTENDU QUE** le demandeur a eu l'occasion de présenter les motifs pour lesquels il apparaît souhaitable d'annexer le bâtiment complémentaire au bâtiment principal plutôt que de l'implanter à une distance de deux mètres du bâtiment principal;

**ATTENDU QUE** la dérogation faisant l'objet de la demande n'apparaît pas mineure;

Le conseil municipal prend également connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

Le conseil donne audience à tout intéressé désirant se faire entendre.

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 AOÛT 2020

Après délibérations, il est proposé par Jean Lecours, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement de refuser la demande de dérogation mineure, lots 3 856 315, 3 856 316 et 3 592 538 en raison que le refus ne cause pas un préjudice sérieux au requérant et qu'il peut construire le cabanon de façon à respecter la réglementation.

198-2020

### DOSSIER MME SYLVIE RAIL, LOT 4 911 301

Le conseil municipal prend connaissance de la demande de Mme Sylvie Rail pour une dérogation mineure, lot 4 911 301 visant à autoriser la construction d'un garage isolé en cour avant à une distance de 6 mètres de la ligne avant de terrain, ce qui déroge à l'article 9.1 du Règlement de zonage numéro 389-2007.

**ATTENDU QUE** l'octroi d'une dérogation mineure ne semble pas de nature à porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

**ATTENDU QU'**une demande similaire a été déposée par le demandeur et que l'implantation du bâtiment projeté a été modifiée;

**ATTENDU QUE** l'implantation du bâtiment projeté permet de limiter l'empiètement sur les vues des propriétaires voisins, ainsi que l'abattage d'arbres;

**ATTENDU QUE** le demandeur a eu l'occasion d'expliquer son projet aux membres du comité consultatif d'urbanisme;

**ATTENDU QUE** l'application de la réglementation n'a pas pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant;

**ATTENDU QU'**il apparaît possible de modifier l'implantation du bâtiment projeté pour rendre le projet conforme;

Le conseil municipal prend également connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

Le conseil donne audience à tout intéressé désirant se faire entendre.

Après délibérations, il est proposé par Jean Lecours, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure, lot 4 911 301, sous les conditions suivantes :

Enumérer (parmi les conditions suivantes ou autres)

- qu'un plan d'implantation préparé par un arpenteur-géomètre soit déposé par le demandeur dans le cadre de la demande de permis de construction;
- que ledit document précise l'implantation du bâtiment projeté, ainsi que la distance par rapport aux lignes de terrains;
- que la distance par rapport à la ligne avant ne soit pas inférieure à 6 mètres;
- et
- que le document indique la bande de protection riveraine du cours d'eau de la propriété voisine.

199-2020

### DOSSIER M. GUILLAUME BOURGEOIS ET MME ANNE-SOPHIE HAMEL LOT 5 265 338

Le conseil municipal prend connaissance de la demande de M. Guillaume Bourgeois et Mme Anne-Sophie Hamel pour une dérogation mineure, lot 5 265 338, visant à autoriser la construction d'un garage isolé en cour avant, ce qui déroge à l'article 9.1 du Règlement de zonage numéro 389-2007.

**ATTENDU QUE** la demande qui vise à autoriser la construction d'un garage isolé d'une hauteur de 7,2 mètres est non recevable en vertu du Règlement concernant les dérogations mineures numéro 409-2008;

**ATTENDU QUE** le demandeur a eu l'occasion de présenter les contraintes à la construction dans les cours latérales et arrière du terrain;

**ATTENDU QUE** le bâtiment projeté se situe à plus de cent (100) mètres de la route Marie-Victorin sur une portion qui limite l'abattage d'arbres;

Le conseil municipal prend également connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

Le conseil donne audience à tout intéressé désirant se faire entendre.

## **SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 AOÛT 2020**

Après délibérations, il est proposé par Jean Lecours, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure, lot 5 265 338, concernant la demande de construction d'un garage isolé en cour avant. La hauteur du garage isolé projeté doit avoir une hauteur qui ne doit pas excéder 6 mètres, tel que spécifié à l'article 7.2.4 du Règlement de zonage numéro 389-2007.

200-2020

### **DOSSIER CANADA PIPE COMPANY ULC, LOT 3 592 265**

Le conseil municipal prend connaissance de la demande de Canada Pipe Company ULC représenté par M. Dany Hébert pour une dérogation mineure, lot 3 592 265, visant à autoriser l'implantation de trois segments de clôture en cour avant d'une hauteur variant de 1,22 mètre (4 pieds) à 1,52 mètre (5 pieds), alors que l'article 10.3.1 du Règlement de zonage numéro 389-2007 prescrit une hauteur maximale d'un mètre pour une clôture installée dans l'espace délimité par la cour avant.

**ATTENDU QUE** la demande a pour objectif de compléter les travaux de réaménagement du stationnement des employés de la fonderie et de la traverse piétonnière de façon à accroître la sécurité;

**ATTENDU QUE** l'octroi de la demande ne semble pas de nature à porter atteinte à la jouissance des biens ou aux droits de propriété, par les propriétaires des immeubles voisins;

**ATTENDU QU'**il serait possible de modifier le projet de façon à le rendre conforme en réduisant la hauteur de la clôture à un mètre;

**ATTENDU QUE** l'application de la réglementation ne semble pas de nature à causer un préjudice sérieux au demandeur;

Le conseil municipal prend également connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

Le conseil donne audience à tout intéressé désirant se faire entendre.

Après délibérations, il est proposé par Jean Lecours, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement de refuser la demande de dérogation mineure, lot 3 592 265, en raison de la hauteur demandée.

201-2020

### **DOSSIER CANADA PIPE COMPANY ULC, LOT 6 089 757**

Le conseil municipal prend connaissance de la demande de Canada Pipe Company ULC représenté par Mme Mireille Denis pour une dérogation mineure, lot 6 089 757, visant à rendre réputée conforme une clôture non-ajourée en mailles de chaîne surmontée de barbelés d'une hauteur de 2 mètres autour d'un site d'entreposage de « Type B », ainsi qu'à autoriser une aire d'entreposage supplémentaire de « Type B » dans la superficie de terrain se situant déjà à l'intérieur de cette même clôture, alors que l'article 18.2.4 du Règlement de zonage numéro 389-2007 exige une clôture décorative non ajourée d'une hauteur de 2 mètres pour l'entreposage de « Type B »;

**ATTENDU QUE** la seconde partie de la demande, soit la possibilité d'étendre l'entreposage extérieur à l'intérieur de la clôture existante, est située en cour arrière et n'est pas visible de la route Laurier;

**ATTENDU QUE** le refus d'octroyer la dérogation mineure ne cause pas un préjudice sérieux au demandeur et qu'il serait possible de modifier le projet pour le rendre conforme;

**ATTENDU QUE** la municipalité a délivré un permis autorisant l'implantation d'une clôture en cour arrière dont la hauteur était inférieure à 2 mètres;

**ATTENDU QUE** l'octroi de la demande ne semble pas de nature à porter atteinte à la jouissance des biens ou aux droits de propriété, par les propriétaires des immeubles voisins;

## **SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 AOÛT 2020**

Le conseil municipal prend également connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

Le conseil donne audience à tout intéressé désirant se faire entendre.

Après délibérations, il est proposé par Jean Lecours, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure, lot 6 089 757.

### **RÈGLEMENT N° 624-2020 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 389-2007 (MESURES RELATIVES AUX RIVES)**

#### **ASSEMBLÉE PUBLIQUE**

Assemblée publique tenue par le maire suppléant sur le règlement numéro 624-2020. Monsieur Jean Lecours explique le projet.

202-2020

#### **ADOPTION**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le « Code municipal du Québec » et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU QUE** lors d'une séance de ce conseil, le Règlement de zonage portant le numéro 389-2007 fut adopté le 17<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2007;

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier le règlement de zonage de façon à autoriser l'implantation de clôture dans la rive;

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité a adopté le troisième jour du mois de mars 2020, le projet de règlement numéro 624-2020 et qu'il ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné le troisième jour du mois de mars 2020 relativement à ce règlement;

**ATTENDU QU'**une assemblée de consultation publique a été tenue le quatrième jour d'août 2020 sur le projet de règlement numéro 624-2020 portant sur les sujets mentionnés en titre;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Lecours**

**APPUYÉ PAR : Michel Routhier**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**IL EST ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 624-2020 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIV :**

**QUE** le règlement numéro 624-2020 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le règlement numéro 624-2020 entrera en vigueur conformément à la loi.

### **SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N° 625-2020 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 389-2007 (LOGEMENT SUPPLÉMENTAIRE)**

#### **ASSEMBLÉE PUBLIQUE**

Assemblée publique tenue par le maire suppléant sur le second projet de règlement numéro 625-2020. Monsieur Jean Lecours explique le projet.

203-2020

#### **ADOPTION**

## **SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 AOÛT 2020**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le « Code municipal du Québec » et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU QUE** lors d'une séance de ce conseil, le Règlement de zonage numéro 389-2007 fut adopté le 17<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2007;

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité juge approprié de permettre, sous conditions, l'implantation de logement supplémentaire dans les habitations unifamiliales isolées;

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité a adopté le troisième jour du mois de mars 2020, le projet de règlement numéro 625-2020 et que certaines dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire;

**ATTENDU QU'**une assemblée de consultation publique a été tenue le quatrième jour d'août 2020 sur le projet de règlement numéro 625-2020 portant sur les sujets mentionnés en titre;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Lecours**

**APPUYÉ PAR : Carmen Demers**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**IL EST ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE SECOND PROJET DE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 625-2020 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIT :**

**QUE** le second projet de règlement numéro 625-2020 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le second projet de règlement numéro 625-2020 entrera en vigueur conformément à la loi.

### **AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par Carmen Demers, que lors d'une séance ultérieure, le conseil municipal présentera le règlement numéro 625-2020.

**AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 389-2007 DE FAÇON À :**

- modifier l'article 1.6 intitulé « Terminologie »;
- ajouter l'article 18.9 nommé « Logement supplémentaire dans une habitation unifamiliale isolée »

### **RÈGLEMENT N° 626-2020 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT N° 409-2008 CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES DE FAÇON À MODIFIER L'ARTICLE 6 INTITULÉ « DISPOSITIONS ADMISSIBLES »**

### **ASSEMBLÉE PUBLIQUE**

Assemblée publique tenue par le maire suppléant sur le règlement numéro 626-2020. Monsieur Jean Lecours explique le projet.

### **ADOPTION**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le « Code municipal du Québec » et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU QUE** lors d'une séance de ce conseil, le Règlement numéro 409-2008 sur les dérogations mineures aux dispositions des règlements de zonage et de lotissement fut adopté le 1<sup>er</sup> jour du mois de juillet 2008;

## **SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 AOÛT 2020**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil juge approprié de modifier la liste des dispositions admissibles à une demande de dérogation mineure de façon à ce la superficie minimale d'un lot puisse faire l'objet d'une telle demande;

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité a adopté le septième jour du mois d'avril 2020, le projet de règlement numéro 626-2020 qui ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné le septième jour du mois d'avril 2020 relativement à ce règlement;

**ATTENDU QU'**une assemblée de consultation publique a été tenue le quatrième jour d'août 2020 sur le projet de règlement numéro 626-2020 portant sur les sujets mentionnés en titre;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Lecours**

**APPUYÉ PAR : Michel Routhier**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**IL EST ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 626-2020 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIT :**

**QUE** le règlement numéro 626-2020 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le règlement numéro 626-2020 entrera en vigueur conformément à la loi.

**RÈGLEMENT N° 627-2020 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT N° 400-2007 CONCERNANT LES CONDITIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION DE FAÇON À MODIFIER L'ARTICLE 2.**

### **ASSEMBLÉE PUBLIQUE**

Assemblée publique tenue par le maire suppléant sur le règlement numéro 627-2020. Monsieur Jean Lecours explique le projet.

205-2020

### **ADOPTION**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le « Code municipal du Québec » et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU QUE** lors d'une séance de ce conseil, le règlement numéro 400-2007 concernant les conditions préalables à l'émission d'un permis de construction fut adopté le 17<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2007;

**ATTENDU QUE** lors d'une séance du conseil de la MRC de Lotbinière, le règlement numéro 301-2020 modifiant le document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement régional, afin d'exempter certains travaux de certaines conditions d'émission des permis de construction fut adopté le 8<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2020;

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité a adopté le septième jour du mois d'avril 2020, le projet de règlement numéro 627-2020 qui ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné le septième jour du mois d'avril 2020 relativement à ce règlement;

**ATTENDU QU'**une assemblée de consultation publique a été tenue le quatrième jour d'août 2020 sur le projet de règlement numéro 627-2020 portant sur les sujets mentionnés en titre;

**SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 AOÛT 2020**

**IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Lecours**

**APPUYÉ PAR : Guy Boucher**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

IL EST ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 627-2020 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIVANT :

**QUE** le règlement numéro 627-2020 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le règlement numéro 627-2020 entrera en vigueur conformément à la loi.

**RÈGLEMENT N° 628-2020 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 387-2007 INTITULÉ « RÈGLEMENT RELATIF AU PLAN D'URBANISME » DE FAÇON À MODIFIER LA CARTE DES GRANDES AFFECTATIONS DU SOL**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE**

Assemblée publique tenue par le maire suppléant sur le règlement numéro 628-2020. Monsieur Jean Lecours explique le projet.

206-2020

**ADOPTION**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le "Code municipal du Québec" et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU QUE** lors d'une séance de ce conseil, le Règlement relatif au plan d'urbanisme portant le numéro 387-2007 fut adopté le 17<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2007;

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier la carte des grandes affectations du sol du plan d'urbanisme de façon à mettre à jour le tracé des rues et des sentiers projetés;

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité a adopté le septième jour du mois d'avril 2020, le projet de règlement numéro 628-2020 qui ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné le septième jour du mois d'avril 2020 relativement à ce règlement;

**ATTENDU QU'**une assemblée de consultation publique a été tenue le quatrième jour d'août 2020 sur le projet de règlement numéro 628-2020 portant sur les sujets mentionnés en titre;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Lecours**

**APPUYÉ PAR : Michel Routhier**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

IL EST ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 628-2020 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIVANT :

**QUE** le règlement numéro 628-2020 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le règlement numéro 628-2020 entrera en vigueur conformément à la loi.



**SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 AOÛT 2020**

**RÈGLEMENT N° 629-2020 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 390-2007 DE FAÇON À MODIFIER L'ARTICLE 3.1.7 INTITULÉ « DISTANCE ENTRE UNE ROUTE ET UN COURS D'EAU »**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE**

Assemblée publique tenue par le maire suppléant sur le règlement numéro 629-2020. Monsieur Jean Lecours explique le projet.

207-2020

**ADOPTION**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le « Code municipal du Québec » et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU QUE** lors d'une séance de ce conseil, le Règlement de lotissement portant le numéro 390-2007 fut adopté le 17<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2007;

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier la distance exigée entre un cours d'eau et une rue si celle-ci passe par des terrains zonés à des fins de parc public;

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité a adopté le septième jour du mois d'avril 2020, le projet de règlement numéro 629-2020 qui ne contient aucune disposition propre d'un règlement susceptible d'approbation référendaire;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné le septième jour du mois d'avril 2020 relativement à ce règlement;

**ATTENDU QU'**une assemblée de consultation publique a été tenue le quatrième jour d'août 2020 sur le projet de règlement numéro 629-2020 portant sur les sujets mentionnés en titre;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Lecours**

**APPUYÉ PAR : Carmen Demers**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**IL EST ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 629-2020 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIT :**

**QUE** le règlement numéro 629-2020 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le règlement numéro 629-2020 entrera en vigueur conformément à la loi.

---

Monsieur Jean Lecours se retire de la table des délibérations à 20 : 17 heures en raison d'intérêts au prochain sujet.

---

**RÈGLEMENT N° 630-2020 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 389-2007 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE ZONAGE » DE FAÇON À MODIFIER L'ARTICLE 12.2.1 INTITULÉ « ENSEIGNE COMMERCIALE »**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE**

Assemblée publique tenue par le maire suppléant sur le règlement numéro 630-2020. Monsieur Jean-Pierre Ducruc explique le projet.

208-2020

**ADOPTION**

## **SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 AOÛT 2020**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le « Code municipal du Québec » et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU QUE** lors d'une séance de ce conseil, le Règlement de zonage portant le numéro 389-2007 fut adopté le 17<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2007;

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier les dispositions concernant les enseignes temporaires dans les zones à dominante Agricole (A);

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité a adopté le septième jour du mois de d'avril 2020, le projet de règlement numéro 630-2020 et qu'il ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné le septième jour de d'avril 2020 relativement à ce règlement;

**ATTENDU QU'**une assemblée de consultation publique a été tenue le quatrième jour d'août 2020 sur le projet de règlement numéro 630-2020 portant sur les sujets mentionnés en titre;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Guy Boucher**

**APPUYÉ PAR : Carmen Demers**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**IL EST ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 630-2020 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIT :**

**QUE** le règlement numéro 630-2020 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le règlement numéro 630-2020 entrera en vigueur conformément à la loi.

---

Monsieur Jean Lecours revient à la table des délibérations à 20 : 26 heures.

---

### **SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 633-2020 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 389-2007 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE ZONAGE » DE FAÇON À MODIFIER L'ARTICLE 7.2.4.1 INTITULÉ « NORMES D'IMPLANTATION PARTICULIÈRES LORSQUE LE BÂTIMENT COMPLÉMENTAIRE EST UN GARAGE OU UN ABRI D'AUTO ATTACHÉ »**

#### **ASSEMBLÉE PUBLIQUE**

Assemblée publique tenue par le maire suppléant sur le second projet de règlement numéro 633-2020. Monsieur Jean Lecours explique le projet.

209-2020

#### **ADOPTION**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le « Code municipal du Québec » et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU QUE** lors d'une séance de ce conseil, le Règlement de zonage portant le numéro 389-2007 fut adopté le 17<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2007;

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier les normes d'implantation particulières des garages attachés et des abris d'auto attachés;

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 AOÛT 2020

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité a adopté le deuxième jour du mois de juin 2020, le projet de règlement numéro 633-2020 et que certaines dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire;

**ATTENDU QU'**une assemblée de consultation publique a été tenue le quatrième jour du mois d'août 2020 sur le projet de règlement numéro 633-2020 portant sur les sujets mentionnés en titre;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Lecours**

**APPUYÉ PAR : Guy Boucher**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**IL EST ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE SECOND PROJET DE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 633-2020 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIT :**

**QUE** le second projet de règlement numéro 633-2020 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le second projet de règlement numéro 633-2020 entrera en vigueur conformément à la loi.

### AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Carmen Demers, que lors d'une séance ultérieure, le conseil municipal présentera le règlement numéro 633-2020.

**AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 389-2007 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE ZONAGE » DE FAÇON À MODIFIER L'ARTICLE 7.2.4.1 INTITULÉ « NORMES D'IMPLANTATION PARTICULIÈRES LORSQUE LE BÂTIMENT COMPLÉMENTAIRE EST UN GARAGE OU UN ABRI D'AUTO ATTACHÉ ».**

### RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 634-2020 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 390-2007 DE FAÇON À MODIFIER L'ARTICLE 4.1.4 INTITULÉ « NORMES MINIMALES RÉGISSANT LES LOTS DESSERVIS »

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE

Assemblée publique tenue par le maire suppléant sur le règlement numéro 634-2020. Monsieur Jean Lecours explique le projet.

210-2020

### ADOPTION

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le « Code municipal du Québec » et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU QUE** lors d'une séance de ce conseil, le Règlement de lotissement portant le numéro 390-2007 fut adopté le 17<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2007;

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier les normes de lotissement régissant les lots desservis à moins de 100 mètres d'un cours d'eau ou à moins de 300 mètres d'un lac;

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité a adopté le deuxième jour du mois de juin 2020, le projet de règlement numéro 634-2020 qui ne contient aucune disposition propre d'un règlement susceptible d'approbation référendaire;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné le deuxième jour du mois de juin 2020 relativement à ce règlement;

**SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 AOÛT 2020**

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique a été tenue le quatrième jour du mois d'août 2020 sur le projet de règlement numéro 634-2020 portant sur les sujets mentionnés en titre;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Lecours**

**APPUYÉ PAR : Guy Boucher**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

IL EST ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 634-2020 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIT :

**QUE** le règlement numéro 634-2020 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le règlement numéro 634-2020 entrera en vigueur conformément à la loi.

**VARIA**

**PÉRIODE DE QUESTIONS À LA FIN DE LA SÉANCE CONFORMÉMENT  
AU RÈGLEMENT MUNICIPAL NUMÉRO 377-2006**

- Informations concernant les bandes riveraines.
- Informations concernant la réglementation sur les logements supplémentaires
- Informations concernant les comptes à payer
- Informations concernant le poste du service de l'urbanisme
- Informations concernant la réglementation sur le bruit

211-2020

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lecours, et résolu unanimement de lever la présente séance à 21 : 13 heures.

\_\_\_\_\_  
Jean-Pierre Ducruc  
Maire suppléant

\_\_\_\_\_  
Christiane Couture, directrice générale  
adjointe et secrétaire-trésorière adjointe

Je, Jean-Pierre Ducruc, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.